

eConstruction-

Recours et reconsidération

Formation Utilisateurs
eConstruction



Généralités

- ▲ Au cours du traitement d'une demande d'autorisation de construire, l'autorité compétente doit prendre diverses décisions.
- ▲ Les décisions de la CCC peuvent faire l'objet d'un recours motivé au Tribunal cantonal dans les 30 jours dès leur notification. La deuxième et dernière instance de recours est le Tribunal Fédéral.
- ▲ Les décisions des communes peuvent faire l'objet d'un recours motivé au Conseil d'Etat dans les 30 jours dès leur notification. La deuxième instance de recours est le Tribunal Cantonal et la troisième le Tribunal Fédéral.
- ▲ Chaque décision peut avoir un ou plusieurs recours.
- ▲ Les décisions de la CCC et des communes peuvent faire l'objet d'une reconsidération. Un nouvel examen de la décision peut être effectuée par les autorités compétentes.

Transmission du dossier aux autorités de recours

- La gestion des recours avec les instances supérieures se fait au format papier. Les autorités compétentes doivent imprimer le dossier complet pour la transmission aux autorités supérieures.
- Le dossier de recours se compose des éléments suivants :
 - Les fichiers/documents du dossier nécessaires au traitement du recours
 - Le message «**Décision déposée**» destiné au requérant (gestion dossier)

Messages & Requêtes

▼ Filtre

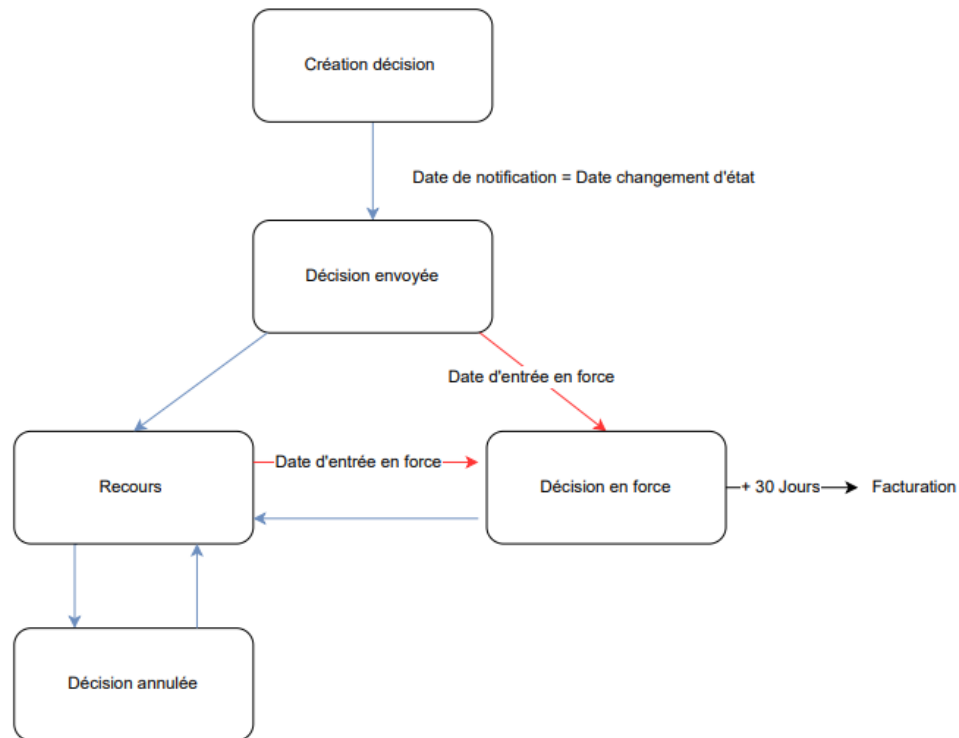
Résultat de la recherche

Dossier	Type	Expéditeur	Destinataire(s)	Date d'envoi
2024-10260 / 28.11.2024 - Autorisation de construire	Décision déposée	Message de système	Lara Kalbermatten (Gestion dossier)	28.11.2024 11:05
2024-10260 / 28.11.2024 - Autorisation de construire	Décision déposée	Message de système	Secteur administratif Martigny Secteur de la mobilité Martigny Secteur de l'environnement Martigny Technicien(ne) SeCCC Service Commune Martigny	28.11.2024 11:05

- Pour les dossiers de compétence communale, la commune imprime le dossier de recours et le transmet au service des affaires intérieures et communales.
- Pour les dossiers de compétence cantonale, la CCC imprime le dossier de recours et le transmet au Tribunal Cantonal.
- Pour le traitement des recours au Tribunal cantonal et au Tribunal fédéral, les autorités de premières instances leur transmettent les dossiers papier.

Procédure

- Une décision est gérée comme sous-dossier sur la plateforme.



- Le document détaillé concernant les « Décisions » se trouve dans le support de formation « Décisions ».

Sous-dossier « Décision » : Décision envoyée

- Un recours peut être créé dans un sous-dossier « Décisions » à l'état « Décision envoyée ».





Décisions			
Numéro	Etat	Type	Date décision
5	Recours	Abstraction enquête publique	01.02.2023 →
6	Décision envoyée	Abstraction enquête publique	01.02.2023 →
7	Décision en force	Décisions diverses	28.02.2023 →
9	Création	Autorisation de construire	01.02.2023 🗑️ →

Créer un dossier de type "Décision"

Décision envoyée

- ▲ Dès que le dernier signataire a signé électroniquement la décision, un message de type « Décision déposée » est communiqué à toutes les parties prenantes du dossier (gestion dossier, services consultés, personnes opposantes ainsi qu'à l'organe de compétence).

The screenshot shows a web interface with a sidebar on the left containing navigation options like 'Gestion décision', 'Gestion des documents', 'Documents approuvés pour la décision', 'Gestion date d'entrée en force', 'Reconsidération', 'Recours', and 'Facturation'. The main area is titled 'Messages & Requêtes' and includes a 'Filtre' dropdown and a 'Résultat de la recherche' section. Below this is a table with the following data:

Dossier	Type	Expéditeur	Destinataire(s)	Date d'envoi	
2024-10260 / 28.11.2024 - Autorisation de construire	Décision déposée	Message de système	Lara Kalbermatten (Gestion dossier)	28.11.2024 11:05	 
2024-10260 / 28.11.2024 - Autorisation de construire	Décision déposée	Message de système	Secteur administratif Martigny Secteur de la mobilité Martigny Secteur de l'environnement Martigny Technicien(ne) SeCCC Service Commune Martigny	28.11.2024 11:05	 

- ▲ État « Décision envoyée » : La date du changement d'état est considérée comme la date d'envoi.
- ▲ Dès la lecture du message, la décision est considérée comme notifiée. À défaut de consultation de ce message, celui-ci, de même que les liens qu'il contient et la décision à laquelle ceux-ci renvoient, sont réputés notifiés et consultés au plus tard 7 jours après le dépôt du message (art. 45 al. 4 OC). À partir du lendemain, le délai de recours de 30 jours démarre automatiquement.
- ▲ Si aucun recours n'est reçu dans le délai prévu, le dossier passe automatiquement à l'état « décision en force » après l'expiration de ce délai.

Date d'entrée en force

- La date d'entrée en force est remplie automatiquement durant le changement d'état « Création » à « Décision envoyée ». La date d'entrée en force = date du changement d'état + 38 jours.

The screenshot shows a web application interface. On the left is a vertical sidebar menu with the following items: 'Gestion décision', 'Gestion de documents', 'Documents considérés', 'Gestion date d'entrée en force' (checked), 'Reconsidération' (checked), 'Facturation', 'Messages & Requêtes', and 'Historique des changements d'état'. The main content area is titled 'Gestion date d'entrée en force'. It contains a form with a label 'Gestion date d'entrée en force *' and a text input field containing '21.04.2023'. To the right of the input field is a calendar icon. Below the input field, there is a red asterisk and the text '* Champs obligatoires'. At the bottom right of the form area, there are two buttons: 'Télécharger' and 'Sauvegarder'.

- Lorsque le sous-dossier est dans l'état « Décision envoyée » ET que la date d'entrée en force est passée, le système change automatiquement et passe à l'état « Décision en force ».
- 30 jours après que le sous-dossier soit dans l'état en force, la facture est générée automatiquement pour les dossiers de compétence cantonale.

Décision envoyée : recours

- Les recours peuvent être créés dans le sous-dossier de type « Décision » à l'état « Décision envoyée ».

← DEMANDE D'AUTORISATION DE CONSTRUIRE - 2023-10057 / DÉCISION - 1. ETAT : DÉCISION ENVOYÉE

N° interne: -
Auteur(e)(s) des plans: UTILISATEUR -
Genre de zone: Hors zone à bâtir
Parcelle(s): Martigny (Martigny) - 9308
[Lien géoportail](#)

Requérant(e)(s): UTILISATEUR -
Objet: Test recours
Commune du dossier: Martigny
Compétence: Cantonale

Propriétaire(s): UTILISATEUR -
Type(s) d'objet: Maison individuelle (villa, chalet)
Coordonnées: 2573891, 1106690
Date dépôt du dossier: 15.02.2023

Gestion décision

Type *	Décisions diverses
Date dossier complet pour décision *	01.02.2023
Date de décision *	15.02.2023
Référence légale *	Art. 15 LAT
Mention de restriction de droit public à la propriété	-
En lien avec l'enquête publique	
Note	

Télécharger

> Recours

Passage à l'état « recours »

Recours

- ▲ Différentes instances de recours peuvent être créés selon l'état de la procédure de manière libre pour le suivi administratif.
- ▲ Si le recours est rejeté, la date d'entrée en force doit être calculée et saisie sur la base de la date de la notification de la décision de l'instance de recours.

Recours
Conseil d'État

Recours 1

Date de réception

Date de recours

N° du recours

Délai d'ordre

Décision instance

Date suspension

Remarque

Télécharger Sauvegarder et passer à la page suivante Sauvegarder

Envoyer décision En force Annuler décision

Recours

- ▲ Lorsque le changement d'état passe de « Décision envoyée » à « Recours », la date d'entrée en force est supprimée automatiquement.
- ▲ La date de gestion d'entrée en force doit être saisie manuellement. À la fin des processus de recours, le changement d'état doit être fait manuellement en cliquant sur le bouton « En force ».
- ▲ La liste de travail « Recours en force » est mis à disposition pour retrouver les décisions à gérer manuellement.

REMANDE D'AUTORISATION DE CONSTRUIRE - 2023-10017 / DÉCISION - L'ÉTAT: RECOURS

N° interne -
Auteur(s) des plans: UTILISATEUR -
Commune du dossier: Martigny
Parcelle(s): Martigny (Martigny) - 9308
Lien géoportail

Requérant(e)(s): UTILISATEUR -
Objet: Test recours
Commune du dossier: Martigny
Compétence: Cantonale

Propriétaire(s): UTILISATEUR -
Type(s) d'objet: Maison individuelle (villa, chalet)
Coordonnées: 2573891, 1106690
Date dépôt du dossier: 15.02.2023

Gestion date d'entrée en force

Gestion date d'entrée en force *

* Champs obligatoires

Télécharger Sauvegarder

< Envoyer décision > En force > Annuler décision

- ▲ Une décision peut être annulée à l'état « Recours » si la date d'entrée en force n'est pas saisie (champ obligatoire) changement d'état de « Recours » à « Décision annulée ».
- ▲ Une réactivation de la décision est également possible.

Reconsidération

- ▲ Lorsqu'une demande de reconsidération est faite par le requérant, les informations sous la ressource « Reconsidération » peuvent être renseignées pour un suivi administratif.

- Gestion décision
- Gestion de documents
- Documents considérés
- Gestion date d'entrée en force
- Reconsidération
- Facturation
- Messages & Requêtes
- Historique des changements d'état

Reconsidération

Date de réception: 01.02.2023

Date de reconsideration: 28.02.2023

Décision instance:

Remarque:
Reconsidération acceptée
Reconsidération rejetée
Irrecevable
Retirée

Étapes

Étape	Début	Fin	Prochain rappel
Contrôle formel et matériel	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Demande de complément	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Prolongation délai	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Consultation services	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

Télécharger Sauvegarder

Reconsidération

- Un type de décision « Reconsidération » est disponible et peut être créé dans le sous-dossier de type « Décision ».

The screenshot displays the 'Gestion décision' interface. On the left is a sidebar menu with the following items: 'Gestion décision', 'Modèles', 'Gestion des documents', 'Sélection des documents approuvés pour la décision', 'Facturation', and 'Historique des changements d'état'. The main content area is titled 'Gestion décision' and contains the following fields:

- Type ***: A dropdown menu with 'Reconsidération' selected.
- Date dossier complet pour décision**: A date input field with a calendar icon.
- Date de décision ***: A date input field with a calendar icon.
- Date de notification**: A date input field.
- Référence légale ***: A dropdown menu.
- Mention de restriction de droit public à la propriété**: A dropdown menu.
- En lien avec l'enquête publique**: A dropdown menu.
- Note**: A large text area with a document icon.
- Signataires ***: A dropdown menu with an information icon and the text 'Ajouter'.

At the bottom right of the form are two buttons: 'Télécharger' and 'Sauvegarder'.